



EXERCICE D'EVACUATION

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4227-39 du Code du Travail - La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

OBJECTIFS

- **Tester la capacité d'intervention du personnel de l'établissement à intervenir face à un début d'incendie**

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- L'ensemble du personnel
- Aucun prérequis. *Mais il est conseillé d'avoir effectué au préalable une formation spécifique à la théorie sur l'évacuation*

DUREE

- 1h30 (variable et adaptable en fonction du nombre de participants)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- Rappel sur la conduite à tenir pour évacuer rapidement le personnel en cas d'incendie sans panique ni accident
- Rappel des guides files et serres files
- Rappel sur les consignes d'évacuation de l'établissement

PARTIE PRATIQUE

A partir d'une simulation de départ de feu avec un générateur de fumée :

- Exploitation de l'alarme et reconnaissance des lieux
- Alerte des secours et de la hiérarchie
- Prise en compte de victime(s) et attaque du feu
- Management de l'évacuation, rôle des différentes personnes présentes
- Recensement et accueil des sapeurs-pompiers
- Calcul du temps réel de l'exercice

A l'issue de l'exercice d'évacuation, débriefing avec les participants et analyse des points à améliorer

MATERIELS PEDAGOGIQUES

- Visuel sur vidéoprojecteur
- Mannequin adulte de 30kg
- Générateur de fumée

DOCUMENTS FOURNIS

- Livret de formation remis à chaque participant
- Attestation de formation